

Révision v2022 du Standard CNIG PLU-CC

Le standard CNIG PLU-CC version 2017d fait l'objet d'une révision référencée v2022-09.
L'appel à commentaires CNIG se déroule du 15 septembre au 14 octobre 2022.

Cette version majeure 2022 comprend les améliorations suivantes :

PLU :

- Renseignement obligatoire du nom de la procédure (attribut NOMPROC) et mention aux article R153-22 et R153-20 du code de l'urbanisme pour le contenu du répertoire *O_Procedure*
- Ajout de codifications de Prescriptions :
 - nouvelles OAP conformément à la loi Climat et résilience
- Ajout de codifications de périmètres d'informations :
 - bande de recul le long des axes à grande circulation
 - Secteurs délimités par délibération de l'autorité compétente en matière d'urbanisme, dans lesquels certaines opérations (démolition, clôture, ravalement) sont soumises à autorisation d'urbanisme ou déclaration préalable.
- Réintégration de la forme dominante de la zone d'urbanisme (attribut FORMDOMI)
- Intégration des destinations de la zone d'urbanisme (attributs DESTxxx)
- Possibilité de symbolisation alternative à la symbolisation standard (attribut SYMBOLE)
- Différenciation des prescriptions d'un même sous-code (attribut NATURE) en lien avec le projet de standard de structuration du règlement d'urbanisme.
- Corrections techniques et rédactionnelles mineures

Carte communale :

- le standard CC suit toutes les évolutions du standard PLU qui s'appliquent également aux cartes communales. En particulier, la codification des objets renvoie à celle du standard PLU.

Les géostandards CNIG PLU et Carte communale ainsi que le document « Suivi des évolutions du Standard PLU-CC » sont/seront diffusés sur [la page des ressources du GT CNIG DDU](#).